Séance du Conseil de Ville
du 29 août 2022, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 16 / 2022

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 15 du 27 juin 2022
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Rapport 2021 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
7. Réponse à la question écrite 2.01/22 - "Prix du gaz à Delémont : les consommateurs attendent des réponses claires", PLR, M. Michel Friche
8. Réponse à la question écrite 2.02/22 - "Parc de la Sorne : quid des appartements à loyers modérés", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
9. Réponse à la question écrite 2.03/22 - "Centralisation des Offices de poursuites et faillites ; l'avis de l'Autorité communale", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
10. Réponse à la question écrite 2.04/22 - "Réactivation du projet de Charte de la qualité de la vie nocturne en Ville de Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
11. Réponse à la question écrite 2.05/22 - "Que reste-t-il d' "éco" dans le futur écoquartier ?", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
12. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Gaëlle Frossard, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Vu le retour à la disposition habituelle de la salle, la séance peut à nouveau accueillir le public, que Mme Frossard salue cordialement. Elle rapporte également la décision du Bureau de structurer les votes électroniques en limitant à 45 secondes leur durée d'ouverture, pour éviter les moments de flottement survenus jusqu'à présent.

2. APPEL

35 membres sont présents.

Conseil de Ville
Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1er vice-président, M. Pascal **Domont**, 2e vice-président, Mme Magali **Rohner** et Mme Pauline **Rais**, scrutatrices.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Jean-François **Gigon**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Agnès **Maeder**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Marc **Ribeaud**, Jude **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés
Mme Marie Blandino est remplacée par M. Ignace **Berret**
M. Alexandre Kaiser est remplacé par Mme Zoé **Scrima**
M. Thierry Kamber est remplacé par M. Maël **Bourquard**
M. Olivier Montavon est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
Mme Chloé Parrat est remplacée par M. Payman **Khandouzi**
M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Julien **Paratte**

Sont excusés
Mme, MM., Patrick Claude, Jérôme Corbat, Christophe Günter, Vincent Nicoulin, Claude Noirjean, Tania Schindelholz.

Conseil communal
- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
MM. Jean-Claude **Schaffner** et Pascal **Grob**, huissiers

3. PROCÈS-VERBAL NO 15 DU 27 JUIN 2022

Le procès-verbal no 15 du 27 juin 2022 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

M. Michel Friche, PLR, relève que l'absence de desserte en transports publics de la rue de Châtre et de son quartier prétérite ses habitants, qui sollicitent depuis longtemps une ligne de bus. Aussi, M. Friche demande au Conseil communal s'il est disposé à inclure ce secteur dans la prochaine mise en œuvre du Plan de circulation des transports publics delémontains ?

M. Emmanuel Koller s'engage à mener une réflexion sur la desserte de ce quartier pour favoriser la mobilité.

M. Michel Friche est satisfait.

Mme Jeanne Boillat, PS, souhaite savoir pourquoi le tarif de reprise de l'électricité produite par les installations photovoltaïques de propriétaires privés s'élève à 10 cts / kWh à Delémont, alors que d'autres localités offrent un prix plus attractif.

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que les Services industriels, dans le cadre de leur soutien important aux énergies renouvelables, appliquent un tarif de reprise atteignant les niveaux presque maximaux au plan national. Leur soutien est toutefois conditionné au respect des recommandations fédérales, limitant leurs possibilités de financement. Si, pendant une dizaine d'années, le tarif a été favorable aux producteurs en comparaison d'autres fournisseurs, il influence directement les prix de l'électricité pour les consommateurs delémontains. Les Services industriels doivent donc trouver l'équilibre entre rémunération attractive des quelque 100 propriétaires et le tarif appliqué aux 9'000 consommateurs de la ville. La stratégie à long terme consiste à rémunérer les producteurs en fonction de leur prix de revient et non en fonction des prix du marché, qui subissent aujourd'hui de très fortes hausses. De l'avis de Mme Macchi-Berdat, cette stratégie appliquée dans toute la Suisse éviterait les hausses de prix vertigineuses prévues pour 2023. A noter encore que le Conseil communal statuera à fin août sur l'adaptation du tarif de reprise de l'énergie photovoltaïque à Delémont, passant à 17 cts/kWh dès 2023, tarif unifié pour les 10 communes affiliées à SACEN.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, regrette le mauvais état du rond-point situé à l'entrée ouest de Delémont. Il souhaite savoir qui en est le propriétaire et quel entretien futur est y prévu, vu son caractère d'image de marque de la ville.

M. Emmanuel Koller admet l'aspect accueillant que doivent présenter les entrées de la ville. Comme d'autres ronds-points manquent eux aussi d'aménagements agréables, le Service UETP lancera prochainement une réflexion pour améliorer la situation de quatre sites dans les plus brefs délais, pour ainsi favoriser l'attractivité de Delémont.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

M. Pascal Domont, PLR, revient sur les inconvénients du parking de l'Etang soulevés par toutes les catégories d'utilisateurs : signalisation insuffisante de son entrée, de sa caisse, pannes récurrentes, dysfonctionnement de la barrière, non-acceptation du ticket, etc. Le Conseil communal a-t-il connaissance

de ces problèmes techniques et trouveront-ils une solution ? Quelle est la situation financière actuelle du parking par rapport à ce qu'il doit rapporter ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme avoir connaissance des inconvénients relevés. L'Exécutif a la volonté de les régler définitivement, éventuellement par le biais d'un ultime débat au Législatif. Le Conseil communal pourrait soumettre différentes propositions pour régler ce problème informatique liant deux sociétés gérant le parcage, en abordant également l'élargissement des places de stationnement ou la plantation d'arbres notamment. L'Exécutif résoudra les problèmes urgents décrits par M. Domont et invite le Conseil de Ville à déposer une intervention sous la forme qui lui conviendra pour amener un dernier débat concernant ce parking.

M. Pascal Domont est satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, dans le cadre de la lutte contre les incivilités, demande si les deux capteurs d'image installés aux entrées de la Vieille Ville pour contrôler le passage des véhicules aux heures interdites ont fait leur preuve après neuf mois d'utilisation.

M. Damien Chappuis, maire, relève le problème lié à l'échange d'informations en raison de la protection des données. En effet, seule la prise d'image est autorisée et non l'enregistrement d'une vidéo, selon une procédure encadrée pour permettre d'amender un contrevenant. La Ville a également dû référencer les plaques d'immatriculations des véhicules appartenant à la population résidant en Vieille Ville, autorisée à y entrer à toute heure. Une fois en place, ce processus soulagera la Police municipale, vu les contrôles automatiques de cette installation.

M. Maël Bourquard est satisfait.

M. Laurent Crevoisier, PS, revient sur l'article 54 du règlement du personnel communal stipulant que le Conseil communal fixe le taux et les modalités de versement de l'allocation de renchérissement en tenant compte de l'indice suisse des prix à la consommation. L'échelle salariale disponible sur le site internet de la ville indique une indexation à l'indice des prix à la consommation (IPC) de 102.7 correspondant au mois de janvier 2019. La comparaison de l'IPC actuel avec celui de juillet 2022 démontre, selon la calculatrice de l'Office fédéral de la statistique, une augmentation de 4 %. Le Conseil communal prévoit-il une adaptation de l'allocation de renchérissement conformément au règlement du personnel en vigueur ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme les décisions prises avec la Commission du personnel concernant l'adaptation du taux de renchérissement par rapport à l'IPC. Entre autres, une augmentation ou une baisse de l'IPC jusqu'à 0.5 % n'influencera pas les salaires, seul le dépassement de cette valeur se répercutera, à la hausse ou à la baisse. D'autre part, la référence ne se fera pas à un mois-clé mais sur une moyenne annuelle. La différence actuelle atteint + 3 % environ et, sur une masse salariale de près de 25 millions de francs, s'élève à quelque Fr. 750'000.-.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, souhaite savoir où en est la rédaction du nouveau règlement relatif au marché delémontain, demandé par le postulat 4.04/20, vu l'annulation des restrictions liées à la pandémie.

M. Claude Schluchter rappelle la démarche de la Ville d'extraire la partie "marchés et foires" du règlement de police pour en élaborer une ordonnance. A ce jour, le projet réalisé par UETP, Police et CSE attend l'approbation des autres services, document sur lequel l'Exécutif pourrait statuer en octobre.

Mme Magali Rohner est satisfaite.

Mme Sophie Chevrey-Schaller, PCSI, indique que dans le cadre de la semaine de la mobilité, du 18 au 22 septembre 2022, aura lieu la journée internationale *A pied à l'école*. Actuellement, les jeunes écoliers de la 1ère à la 3e primaire fréquentant la Maison de l'Enfance se déplacent en bus jusqu'à l'école. De l'avis de Mme Chevrey-Schaller, si la logistique et l'encadrement nécessaire pour réaliser ces trajets à pied sont compliqués et pénibles pour les enfants, les Autorités ont pour rôle de promouvoir la mobilité douce, la santé, les activités physiques et l'écologie, notamment. Aussi, certains trajets à pied seraient bénéfiques, raison pour laquelle Mme Chevrey-Schaller demande si, pour ces enfants, la Municipalité pourrait organiser des trajets à pied, éventuellement répéter cette action pour promouvoir de manière proactive la mobilité douce et l'écologie.

Mme Jeanne Beuret indique que cette action n'est pas prévue. Elle met en évidence les difficultés d'organiser les transports pour cette catégorie d'écoliers entre toutes les écoles primaires de Delémont. Mme Beuret convient que la Ville doit se doter de mesures urgentes pour promouvoir la mobilité douce, sur

lesquelles la nouvelle équipe de direction, avec l'équipe pédagogique de la crèche, planche actuellement. Elle sollicitera la Maison de l'Enfance pour voir si, durant la semaine de la mobilité, un trajet pourrait se réaliser à pied avec un accompagnement professionnel.

Mme Sophie Chevrey-Schaller est satisfaite.

Mme Zoé Scrima, PCSI, constate que le site de la Poste, nouvellement construit, accuse un cruel manque de végétation. Elle s'étonne des quelques arbres en bac, qui n'ont d'ailleurs pas survécu à la canicule, et s'interroge sur la prise en compte du plan climat dans les travaux exécutés à Delémont. Aussi, elle souhaite savoir comment la Ville pérennisera les arbres en bac pour combler le manque de végétalisation à cet endroit.

M. Emmanuel Koller rappelle que sous cette place se trouve un important site Swisscom, de même qu'un parking, ce qui empêche la plantation d'arbres en terre. Pour ces raisons, la Ville a déposé 25 arbres plantés dans des bacs, dont le feuillage n'a malheureusement pas résisté aux conditions climatiques de cet été. Selon les jardiniers communaux, la pluie des prochains jours aidera cette végétation à reprendre de la vigueur.

Mme Zoé Scrima est partiellement satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 4 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. RAPPORT 2021 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la CGVC, remercie l'Exécutif et le personnel communal pour ce rapport, dont certains points ont fait l'objet de remarques dans le rapport de la commission, dont il remercie également les membres.

Mme Laurence Studer, UDC, relève que sur 134 décès, 43 ont fait l'objet d'une répudiation, pour un montant total de quelque Fr. 91'000.- à charge de la Commune. Elle demande si la Ville récupère une partie de sa participation dans le cas d'une succession répudiée laissant un solde positif. De plus, les autres localités sont-elles touchées dans la même proportion par les répudiations ?

M. Michel Friche, PLR, favorable au soutien communal envers le Nicaragua, relève les problèmes internes à ce pays et rappelle sa requête au Conseil communal de protester auprès du Gouvernement nicaraguayen. Il souhaite donc savoir si l'Exécutif a répondu à sa demande et s'il a obtenu une réponse.

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'en cas de répudiation, les familles disposent de trois mois pour faire le point de la situation du défunt. La plupart des cas concernent des familles en difficulté ne pouvant assumer la charge financière découlant d'un décès. Les familles ont également la possibilité de répudier une succession même si elle est bénéficiaire mais les frais engendrés par le décès sont payés par la fortune de la défunte ou du défunt.

M. Chappuis indique que la Ville a pris contact avec les Autorités du Nicaragua ; sa lettre est malheureusement restée sans suite.

M. Maël Bourquard, PS, au nom de son groupe, remercie l'Exécutif et le personnel pour la rédaction de ce rapport de qualité. Quant à la motion 5.07/21 - "Généralisons le 30 km dans les zones résidentielles" (page 76) mise en œuvre dans le cadre de l'étude globale menée à Delémont, elle fera l'objet d'un crédit. Toutefois, M. Bourquard rapporte la décision du Conseil fédéral de ne plus forcer les Autorités, dès 2023, à réaliser une expertise pour aménager des zones 30 sur les routes non affectées à la circulation générale, et de leur octroyer une marge d'appréciation supplémentaire. Elles pourront donc introduire des zones 30 pour améliorer la qualité de vie des riverains. M. Bourquard demande donc confirmation que la décision du Conseil fédéral limitera l'étude à son minimum, pour réduire les investissements financiers et en personnel et pour accélérer le traitement de la motion.

M. Emmanuel Koller indique que le crédit en question tiendra compte, dans son cahier des charges, de ce nouvel élément. L'étude sera calibrée selon la directive fédérale.

DECISION : le rapport 2021 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté par 34 voix, sans avis contraire.

7. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/22 - "PRIX DU GAZ À DELÉMONT : LES CONSOMMATEURS ATTENDENT DES RÉPONSES CLAIRES", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, n'est pas satisfait.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, regrette la perpétuelle comparaison des coûts du référendum avec l'augmentation du prix de la molécule de gaz. Il rappelle que le référendum est un droit populaire et démocratique qui ne doit pas être remis en cause. Se basant sur les derniers exercices, M. Frein relève que la Commune a acheté pour Fr. 1'160'000.- de gaz en 2020 et pour Fr. 2'377'000.- en 2021 (coût de la molécule uniquement) alors que la vente du gaz a rapporté, sans les taxes, Fr. 4'850'000.- en 2020 et Fr. 5'956'000.- en 2021, procurant un bénéfice net de plus de Fr. 3'300'000.- chaque année. De plus, M. Frein souhaite des précisions quant aux conditions de résiliation anticipée du contrat liant Delémont à Régiogaz, arrivant à échéance en 2024. Qu'en est-il de la vente des actions appartenant à la Ville ? D'autre part, il s'interroge sur l'opportunité d'acheter du gaz pour cinq ans dans la période actuelle de hausse et d'instabilité. A son sens, la mise en conformité des compteurs par Régiogaz force le report du changement de fournisseur à octobre 2023 et M. Frein se demande si telle n'est pas la raison de ce report, au lieu du référendum. Finalement, la perte de 4.5 millions de francs découle d'une extrapolation théorique qui, selon lui, ne doit pas constituer une base de calcul raisonnable. M. Frein attend des réponses précises, tout en soulignant son attachement au respect des droits démocratiques et à l'élaboration de décisions consensuelles.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle que sa proposition, lors du débat d'août 2021, de trouver une solution avec Régiogaz jusqu'à fin 2021 n'a pas été suivie, d'où le lancement du référendum. Il rejette les accusations selon lesquelles les référendaires sont responsables de cette hausse de prix, dont le montant lui paraît contestable.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise que le Conseil communal a pris ses responsabilités à un certain moment, se basant sur des faits avérés. Nul ne pouvait prédire la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les marchés. En revanche, les prix du gaz, depuis plusieurs mois, augmentent de façon inexplicable à Régiogaz. Mme Macchi-Berdat met en évidence le prix de la molécule de gaz en octobre 2021, de 4 cts/kWh, contre 12 cts/kWh actuellement. Aujourd'hui, par l'intermédiaire du nouveau fournisseur de gaz, les Services industriels achètent du gaz pour 2023 à des prix très attractifs pour les consommateurs dans le contexte mondial actuel. Les achats se réalisent de manière échelonnée, comme pour ceux de l'électricité. Ainsi, la Ville achète une certaine quantité de gaz à des prix connus, sachant que l'approvisionnement en gaz sera difficile ces prochaines années, à cause des gazoducs Nord Stream 2 et 1. Par ailleurs, la Ville aurait pu, en octobre dernier, faire profiter les communes de l'offre à 4 cts/kWh sur plusieurs années. Pour respecter les institutions, en raison du référendum, la Ville a renoncé à cet achat, ne souhaitant pas prendre l'engagement d'acheter du gaz à double. Quant aux actions de cette société, la Ville a tenu une séance avec les communes partenaires de Régiogaz quelques jours après la votation populaire pour leur soumettre une convention de vente. Une contre-proposition de Régiogaz lui est parvenue durant la pause estivale, dont le Conseil communal débattra le 30 août. Finalement, Mme Macchi-Berdat précise que les Services industriels n'achètent que la molécule de gaz à Régiogaz, d'autres composantes entrant dans le prix du gaz, comme le transport, les taxes, le timbre, ce qui explique la différence entre les achats et les ventes de gaz.

8. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/22 - "PARC DE LA SORNE : QUID DES APPARTEMENTS À LOYERS MODÉRÉS", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, ne trouve pas les réponses à ses questions, notamment les critères d'attribution des appartements. De plus, elle s'étonne que les 34 appartements à loyer modéré se

situent dans un seul immeuble et estime que la Ville doit négocier cet aspect. Elle s'attendait à un projet plus élaboré, étant donné que la construction des immeubles va bon train.

Mme Jeanne Beuret est convaincue que la politique de logements à loyer modéré répond à une nécessité mais elle doit être créée à Delémont. Les critères d'attribution doivent être définis, chaque commune ayant ses propres particularités. Le modèle lausannois, très avancé, ne peut être pris en exemple à Delémont. La réponse du Conseil communal prévoit la grille des loyers modérés et les Services CSJL et UETP doivent à présent élaborer un règlement sur l'attribution de tels appartements qui figurera dans le règlement sur les constructions. Par ailleurs, les négociations avec le promoteur se révèlent difficiles et évoluent constamment. 10 % des appartements, au même standing, présenteront un loyer modéré mais 34 appartements ne suffisent pas pour Delémont. Le Conseil communal, s'il regrette que les logements se situent dans un même immeuble, n'est pas en position de force. Mme Beuret souligne les efforts de son département en vue de la mise en œuvre d'une politique du logement répondant aux besoins de la population. Même si ce projet a pris du retard, il est pour ces prochains mois une priorité du service.

9. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/22 - "CENTRALISATION DES OFFICES DE POURSUITES ET FAILLITES ; L'AVIS DE L'AUTORITÉ COMMUNALE", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est partiellement satisfaite.

10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/22 - "RÉACTIVATION DU PROJET DE CHARTE DE LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE EN VILLE DE DELÉMONT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, se réjouit de la prochaine séance dès cet automne avec les restauratrices et restaurateurs pour les faire adhérer à la charte. Elle souhaite aussi confirmation que le Conseil communal explore d'autres voies afin de juguler l'accroissement des incivilités en ville. En revanche, elle s'étonne que la pandémie soit l'excuse en raison de laquelle le dossier a pris du retard, étant donné que l'Exécutif a validé en 2014 le principe de la mise en place d'une charte de la vie nocturne à Delémont. Elle compte sur la volonté des Autorités de faire avancer ce dossier en dépit de ses difficultés. Une communication positive s'avérera nécessaire, sans abandonner les discussions en cas de trop fortes réticences. De l'avis de l'auteure, la Ville pourrait imposer un label attestant de l'adhésion des établissements à la charte.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que le projet a débuté en 2014 et qu'il doit progresser. Le règlement de certaines incivilités doit être défini. La rencontre avec les restauratrices et restaurateurs s'impose pour pouvoir débattre de la problématique des incivilités.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/22 - "QUE RESTE-T-IL D' "ÉCO" DANS LE FUTUR ÉCOQUARTIER ?", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, se réjouit de la transparence avec laquelle le Conseil communal a répondu à sa question. Par contre, elle constate avec regret la façon dont ce plan spécial se concrétise. A son sens, la Ville semble avoir perdu toute maîtrise de la situation, du fait que le promoteur a coupé les contacts, concernant en particulier ses choix de construction. Elle s'interroge sur la tournure de ce projet, présenté à la population comme un futur écoquartier exemplaire en matière de développement durable, d'autant que l'audit de 2023 permettra de déterminer si les critères exigés pour ce genre de quartier sont respectés. Mme Robert-Charrue Linder se réjouit du recours à de nouveaux outils de labellisation plus efficients, même si elle souhaiterait plus de précisions quant aux nouveaux labels Minergie quartier et SNBS quartier qui remplaceront à terme celui de Site 2000 watts, notamment.

M. Jude Schindelholz, PS, s'interroge également sur la direction que prend ce projet, auquel la Ville a consacré un temps conséquent. Les attentes de la Commune et de la population étaient grandes et la

réalisation semble ne pas correspondre au projet d'écoquartier présenté, au niveau des matériaux utilisés ou de la qualité énergétique des bâtiments, pour lesquels la certification Site 2000 watts a été obtenue de justesse. En effet, la moitié des critères ont atteint un taux de satisfaction de seulement 52 ou 53 %, un seul sur six dépassant les 60 %. Les critères de durabilité seront réétudiés ultérieurement, ce qui est regrettable. M. Schindelholz accorde une importance au respect des éléments du plan spécial, validés par le Législatif en 2013, ce que la Ville peut aisément vérifier (gestion durable des eaux claires, places de stationnement limitées, emplacements pour les vélos, …). Sur ce point, il compte sur la fermeté du Conseil communal. De plus, l'arborisation figurant dans le plan spécial est obligatoire et pour le bâtiment Iris de Roten, M. Schindelholz se demande si toute la végétation prévue a été plantée. Il attend un engagement du Conseil communal à faire respecter ce plan spécial et suggère de transmettre le dossier à la Commission UETP. A ce stade, l'Exécutif peut-il confirmer que la réalisation est conforme au permis ou quel réajustement est possible ?

Mme Laurence Studer, UDC, se ralliant aux positions précédentes, relève qu'à Delémont, certains semblent pouvoir réaliser une construction comme ils le souhaitent. Qui du Conseil communal, du Conseil de Ville ou du Service UETP décide ? Ce sujet semble faire l'objet d'interrogations par la population. Elle attend donc un respect du plan voté.

M. Emmanuel Koller regrette lui aussi la tournure que prend ce projet d'écoquartier. Les discussions avec le promoteur sont difficiles et se poursuivent pour le rendre attentif aux conditions du permis de construire et à celles du plan spécial. M. Koller confirme que la première évaluation Site 2000 watts sera suivie d'un second audit en 2023. Pour l'avenir, la Ville accordera une attention particulière en amont des projets pour ne pas renouveler de telles expériences. Toutefois, M. Koller relève qu'en matière de durabilité, l'écoquartier a obtenu des points grâce au contracting énergétique, à la desserte de transports publics et aux appartements à loyer modéré. Pour la suite du dossier, le Conseil communal restera vigilant et accordera une attention aux critères de biodiversité et de végétalisation notamment, pour faire pression sur le promoteur. Cette expérience sera utile pour les projets futurs, comme Gare Sud, et dès à présent, la Ville recourra aux nouveaux labels édictés par la Confédération.

12. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés

- **question écrite 2.07/22** - "Quelle collaboration entre la Police locale et Police cantonale ?", PS, M. Laurent Crevoisier
- **postulat 4.03/22** - "Protéger les sols pour protéger les eaux", PS, M. Christophe Badertscher
- **motion interpartis 5.08/22** - "Organiser les autorisations de parcage en ville", M. Pierre Chételat
- **motion 5.09/22** - "De l'eau pour tous", UDC, Mme Laurence Studer
- **motion 5.10/22** - "Du soutien pour les personnes souhaitant s'engager dans la transition écologique", PS, M. Maël Bourquard

La séance est levée à 20 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :	La vice-chancelière :
Gaëlle Frossard	Nadia Maggay

Delémont, le 6 septembre 2022